

# ACCOMPAGNER DES COUPABLES

## un service rendu aux victimes

Eléments de réflexion. Janvier 2009.



" ... il fait lever son soleil  
sur les méchants et sur les bons,  
et tomber la pluie  
sur les justes et sur les injustes."

(Evangile de Matthieu 5, 45)

Depuis quelque temps, on assiste à un durcissement de l'opinion et à une radicalisation du discours de certaines victimes et de leurs proches sur la demande de sanctions pour les coupables d'actes graves.

L'importante médiatisation de la souffrance de victimes de certains crimes questionne celles et ceux qui, au nom de l'Aumônerie catholique, visitent en prison et assistent des condamnés coupables de ces malheurs.

Dans ce climat, face aux multiples et diverses pressions qu'elle subit, quelle sérénité et quelle résistance peut avoir la justice pour que les condamnations qu'elle prononce prennent du sens à la fois pour le coupable, pour la victime et pour la société ?

Que dire aux victimes ?

Que répondre à leurs souffrances et aux réactions qu'elles leur inspirent ?

Les souffrances endurées par les victimes et leurs proches sont infiniment respectables. Il est impossible pour qui n'a pas vécu de tels drames de prétendre donner des leçons. L'aumônerie catholique n'a aucune autorité à parler au nom des victimes. Elle ne peut qu'exprimer une vraie compassion face à leurs souffrances et un profond respect devant le dégoût, la colère, la révolte, voire la haine que peut leur inspirer le coupable de leur malheur.

Les chrétiens ne peuvent se dispenser d'être présents sur les lieux de souffrance.

Qu'en est-il de leur engagement auprès des victimes ?

Envoyés par leur évêque auprès des personnes détenues, les aumôniers catholiques de prison ont pour mission de rencontrer et d'accompagner les coupables qui le leur demandent. Etre "aux côtés des coupables" peut donner le sentiment que nous sommes "du côté des coupables" et que, sans être forcément contre les victimes, nous avons tendance à les oublier ou à les négliger.

C'est pourtant là que nous pensons assurer pour elles un service modeste et limité.

## I. ACCOMPAGNEMENT DES COUPABLES

La justice n'a pas fonction de punir pour punir, encore moins de rajouter du malheur au malheur. Le coupable, au-delà de la sanction, doit pouvoir comprendre que les actes commis ont causé des souffrances que ni la justice, ni personne ne pourront effacer.

A côté du grand nombre de petits délinquants à répétition qui font le surpeuplement des maisons d'arrêt, il y a ces personnes accusées ou condamnées pour des faits criminels graves et dont le parcours carcéral s'achèvera dans les établissements pour peine. Ce sont les plus médiatisés jusqu'à faire oublier la grande majorité des autres.

Nous connaissons un peu, souvent assez intimement, les personnes coupables que nous rencontrons, écoutons et accompagnons si elles nous le demandent. Nous devons assurer tout au long de leur parcours pénitentiaire cet accompagnement personnel qui relève de notre ministère, ne serait-ce que pour les aider à se libérer des "démons" qui les ont fait basculer dans l'innommable.

### ETRE LA

Les équipes d'aumônerie sont présentes partout où il y a des personnes incarcérées. Elles le sont d'abord au nom du droit universel à la liberté religieuse de chaque humain mais aussi au nom de cette conviction que, quelle que soit sa culpabilité, rien ne peut enlever à une femme ou à un homme sa dignité d'être humain, fille ou fils de Dieu. Penser que Dieu pourrait mépriser et rejeter un seul être serait désespérer de lui.

Nous devons donc répondre présent quand nous appelle, quel que soit l'acte qu'il a commis. Nous nous interdisons de l'enfermer dans la condamnation sans appel plaquée sur lui, y compris à l'intérieur d'un monde carcéral sans pitié pour les auteurs présumés ou avérés de certains actes criminels. A ceux-ci, nous essayons d'être particulièrement attentifs : les indéfendables, eux aussi, font partie des exclus !

Nous ne sommes là ni pour accuser, ni pour excuser, encore moins pour pardonner. Nous ne sommes ni offenseurs, ni offensés, mais seulement témoins de ce qu'en même temps il peut y avoir de pire dans un homme et de ce que Dieu est toujours pour lui.

### ACCOMPAGNER

Accompagner les coupables dans leur parcours parfois chaotique, espérer pour eux, sinon avec eux, que le mal commis ne les condamne pas définitivement, ce n'est pas de l'angélisme. Rien ne dit qu'à leur sortie, en fonction des circonstances, la récidive ne sera pas leur seule issue. Pourtant, à travers leurs défenses, leur déni, mais aussi leur volonté de comprendre et de vivre, nous essayons de les aider à écouter ce que Dieu peut avoir à leur dire.

Nous n'avons pas à justifier les actes lamentables, encore moins à les minimiser, la simple pensée du malheur de ses victimes nous l'interdit. Quand bien même un condamné aurait causé l'irréparable, il mérite notre attention et notre respect. Nous avons à aider cette personne qui compte sur nous, sur ce que notre ministère représente pour elle. Nous sommes là pour que, peu à peu et tout le temps qu'il faudra, elle apprenne à se regarder en vérité, à reconnaître le mal dont elle s'est rendue coupable et à prendre en compte l'existence et la souffrance bien réelles de sa ou de ses victimes.

Parce que notre enfance a été préservée ou que nos blessures ont été guéries, nous pouvons accompagner des personnes que la vie a parfois malmenées et salies irrémédiablement. Ce qui a pu les conduire à refaire à d'autres ce qu'elles avaient subi, dans un besoin irrépressible de répétition sans fin.

En les écoutant, nous apprenons quelque chose du mal et du malheur qui ne cesse de se transmettre par delà les générations, chaîne infernale que notre écoute et la révélation d'un possible chemin vers le pardon pourraient peut-être arrêter un jour... Simplement essayer de comprendre comment quelqu'un peut être entraîné dans le mal à n'en pouvoir sortir autrement qu'à s'en faire le complice. Mystère du mal qui est le pan le plus obscur et souvent injustifiable du mystère de Dieu.

Il y a en prison des femmes et des hommes qui avancent pas à pas vers Dieu. Ils veulent assumer au mieux le mal dont ils se sont rendus coupables, ils appellent le pardon de leurs victimes et de leurs proches et aussi celui de Dieu.

## 2. ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

### LA PART DE L'AUMONERIE DES PRISONS

Les aumôniers savent voir et comprendre comment des personnes emprisonnées souffrent, comment des condamnés ne peuvent accepter des verdicts qu'ils estiment trop injustes, comment des personnes coupables s'enferment dans la victimisation du fait de conditions de détention indignes, comment des personnes portent lourdement le poids de leur histoire brisée... et ils savent compatir et sensibiliser les autres à cette misère de la prison.

Mais les souffrances des prisonniers peuvent leur faire oublier les blessures des victimes. Comme si le destin des uns et des autres n'était pas à jamais scellé par le même drame qui les a enchaînés ensemble jusqu'à ce qu'un improbable pardon puisse les en libérer. Pardon à accepter, pardon à donner. Nous essayons d'apprendre aux coupables un chemin vers le pardon. Qui vient l'apprendre comme possible aussi aux victimes ? Qui leur dit la miséricorde de Dieu ? Quand ce pardon devient possible, il sait guérir la victime.

L'Aumônerie catholique des prisons n'est pas envoyée aux victimes et à leurs proches, mais elle peut les faire exister, elles et leurs souffrances, aux yeux de leurs agresseurs.

Les aumôniers ont appris à mieux considérer les victimes en rencontrant et en écoutent les associations qui les soutiennent. A leur contact, ils comprennent que les victimes attendent moins une revanche que des réponses à ce qu'elles ont subi, qu'elles veulent surtout que leur drame serve à quelque chose, et que déjà le coupable se reconnaisse coupable.

### UNE RESPONSABILITE DES CHRETIENS

En prison, les personnes détenues demandent à être écoutées, comprises et soutenues. A côté des services spécialisés de l'Etat, ils ont le soutien des visiteurs de prison, des accueillants des familles, des aumôneries et d'autres intervenants.

A l'extérieur, comme tous les souffrants, les victimes ont aussi besoin de reconnaissance et de fraternité pour ne pas sombrer dans la révolte ou le désespoir. Beaucoup se disent oubliées et insuffisamment informées de leurs droits. L'existence d'associations d'aide et l'offre d'assistance par des professionnels sont mal connues. Le soutien est insuffisant en certains lieux.

Les victimes et leurs proches revendiquent légitimement une meilleure information et plus de solidarité. Ils ont besoin du soutien dans leur solitude et leur détresse pour que leur douleur ne se fige pas en haine destructrice. Ils ne comprennent ni n'acceptent qu'il faille être coupable pour mériter la compassion, en particulier celle des chrétiens.

Comment a-t-on jamais lu l'histoire du samaritain de l'évangile, image de tous les "sauveurs" des victimes ? Comment n'a-t-on pas compris que si Jésus s'est assimilé aux coupables, c'est aussi et peut-être d'abord parce qu'il a été fait victime et que dès lors toute victime de malfaisances est icône du Christ victime ?

Quand ils s'expriment sur leur ministère en prison, les aumôniers ont à toujours prendre en compte la souffrance des victimes des crimes et délits de celles et ceux qu'ils rencontrent en détention.

Plus largement, la solidarité des Eglises devrait s'ouvrir à ces victimes pour que des chrétiens apprennent cette solidarité et s'y emploient. Ils y sont encore trop absents: manque de formation, manque de lieux d'écoute et surtout manque d'initiatives.

Sans doute faudrait-il que des chrétiens soient auprès des personnes incarcérées et que d'autres soient auprès de leurs victimes. Les aumôniers ne peuvent pas être en même temps les uns et les autres.

Mais que l'Eglise se rende présente aux uns et aux autres, c'est aussi cela l'expression de notre foi : être là partout où des humains souffrent, comme le Seigneur "*fait lever son soleil sur les méchants et sur les bons, et tomber la pluie sur les justes et sur les injustes*".

■ **Contact:**

Aumônerie catholique  
des prisons

58 avenue de Breteuil  
75007 PARIS

tél: 01 72 36 69 02

e-mail: [aum-prisons@cef.fr](mailto:aum-prisons@cef.fr)

site: <http://prison.cef.fr>